
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 11 décembre 2010, à 10 h 5

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 10 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne et Silvia Machado.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous aimerions saluer et accueillir à la tribune des jeunes provenant de différentes communautés religieuses, invités dans le cadre des rencontres organisées par M^{me} la maire, Sandrine Salerno. Il s'agit de la Pastorale des jeunes de l'Eglise catholique romaine, accompagnée par M. Sébastien Baertschi, de l'Animation jeunesse de l'Eglise protestante, accompagnée par le pasteur Nicolas Genequand, de la communauté musulmane du Petit-Saconnex, accompagnée par M^{mes} Sonia Slama et Dia Khalam Al Jam, ainsi que les jeunes de la Fondation de l'Entre-Connaissance, accompagnés par M. Hafid Ouardiri. Je vous remercie de les applaudir. (*Applaudissements.*)

Je voudrais aussi vous dire que nous sommes observés par une étudiante en sociologie. Nous accueillons M^{me} Deville qui s'intéresse, dans le cadre de sa thèse, aux processus de décision dans cette enceinte. Nous l'applaudissons. (*Applaudissements.*)

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département des constructions et de l'aménagement (suite).

Page 24, cellule 2401000, Architecture,

groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant à supprimer deux postes vacants d'architectes. Cela revient à diminuer de 200 000 francs, pour ces groupes

¹ Rapports, 3577.

de comptes, le montant initial de 3 032 291 francs, soit un nouveau montant de 2 832 291 francs. Je donne la parole à M. Jean-Marc Froidevaux pour défendre cet amendement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Merci, Madame la présidente. Cet amendement relève de la même logique que l'amendement précédent, c'est pourquoi nous sommes tentés de vous renvoyer à nos débats. Je ne suis pas intervenu après l'intervention du magistrat tout à l'heure; la pause est parfois utile, mais nous constatons que ce n'est que sollicité avec insistance que le magistrat a défendu ces postes. La question posée ici, c'est le caractère raisonnablement lamentable de la gestion des ressources humaines, d'une manière générale, dans la municipalité. Car, franchement, que nous a-t-on dit?

On nous a dit que ces postes étaient nécessaires, parce que difficiles à pourvoir. On nous a dit que ces postes étaient spécialisés et que de très longs délais étaient nécessaires pour les repourvoir. Est-ce véritablement la réponse que nous attendions? Qui dans cette salle ne m'aurait pas répondu: «Mais enfin, Monsieur Froidevaux, vous voyez bien que dans notre département nous avons une surcharge de travail! Vous connaissez bien nos retards dans la production des propositions qui sont nécessaires à notre municipalité!» Evidemment, on nous aurait aussi estocadés en disant: «Vous vous doutez bien que l'initiative pour 200 rues piétonnes requiert une énorme énergie de la part de notre département! Nous avons besoin d'urbanistes pour faire les études de faisabilité! Nous avons besoin de spécialistes pour comprendre les reports de trafic!»

N'importe qui parmi nous aurait pu le dire; sauf le magistrat, qui, de généralités en généralités, a tenté de nous faire croire que 7 de ses 14 postes vacants non pourvus étaient de nature à perturber ses services. Nous sommes convaincus que ses services sont très perturbés! Le seul problème, c'est que, malgré tout, ces postes vacants ne sont pas pourvus.

Il en est donc de la même logique à l'égard du Service d'architecture. Ici encore, si le magistrat était en mesure de nous donner le cahier des charges spécifique des architectes à engager, alors, peut-être qu'une fois nous réviserions notre position.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis particulièrement surprise que cette diminution de postes ait été portée par M. Froidevaux. Il siège pourtant à la commission de l'aménagement et je sais que, sur de nombreux points, nous partageons la volonté d'aménager cette ville avec qualité... C'est pourquoi je me per-

mettrai peut-être, au nom de l'Alternative, de quelque peu le rassurer, puisque, pour notre part, nous avons compris la nécessité de ces postes pour répondre à la construction de logements, pour rénover le patrimoine bâti et pour proposer des espaces publics de qualité.

Concernant la durée nécessaire pour repourvoir un poste, je rappellerai qu'il en est de même à l'Etat: dans le Département des constructions et des technologies de l'information, dirigé par M. Mark Muller, de nombreux postes de direction sont ad interim parce que le recrutement est un long processus et parce qu'il n'est pas toujours évident, pour un architecte qui exerce une activité d'indépendant, de se décider à entrer dans l'administration publique.

Cela étant, l'Entente a malheureusement une certaine méconnaissance de ce métier d'architecte. Il est dommage que l'ancien conseiller municipal radical Michel Ducret ne soit plus parmi nous, car je suis sûre qu'il aurait dit avec autant de conviction que moi, si ce n'est plus, qu'il est important d'avoir des compétences métiers pour réaliser les objectifs qui sont les nôtres. Discutez avec des mandataires, ils vous diront tous qu'ils ont besoin que le maître d'ouvrage soit représenté sur les chantiers pour rappeler les objectifs et les instructions en matière de suivi de chantier ou pour donner des éléments de cadrage. Cela permet aussi à terme de mieux maîtriser les coûts et de diminuer les charges pour la collectivité. Il en va de même dans tout processus, y compris dans le privé, où tous les mandataires doivent compter et demandent à compter sur quelqu'un qui représente le maître d'ouvrage.

Nous avons besoin d'architectes supplémentaires pour pouvoir avoir un rythme plus soutenu pour construire, rénover ou faire des espaces publics de qualité. Car, en effet, il n'appartient pas aux architectes de l'administration de conduire le projet dont ils ont eux-mêmes défini les règles. Il est important de bien distinguer les rôles assumés par les uns et les autres. Il revient aux architectes de l'administration d'identifier des besoins, que ceux-ci soient internes comme rénover un élément de notre patrimoine, ou externes, comme construire des logements et porter le programme architectural de la Ville.

Les mandataires, eux, esquissent l'avant-projet et réalisent le projet jusqu'au décompte final. Les répartitions métiers sont donc extrêmement claires. En aucun cas l'administration ne doit se substituer aux mandataires. Il en est de même dans le privé, où des architectes exercent en tant que salariés en suivant les travaux que leur entreprise commande à d'autres architectes. Les banques, par exemple, emploient des architectes pour suivre des travaux de rénovation ou mener des programmes, mais après, ce sont des bureaux indépendants qui font concrètement le travail. Il y a donc une distinction claire entre les compétences du maître d'ouvrage et les compétences assumées par les architectes et architectes paysagistes indépendants.

Dans le rapport qui vous a été donné, il y avait pour 15 millions de francs de frais d'honoraires qui ont été distribués à des mandataires privés. Si l'on continue à tout mélanger, à supprimer des postes d'architectes à la Ville ou à ne pas en créer, eh bien, ce seront autant de travaux que nous ne lancerons pas, autant de deniers qui ne retourneront pas à l'économie privée, autant de moments où, nous, collectivité publique, fragiliserons encore plus les entreprises de la construction ou même les architectes, déjà gravement soumis à des pressions et à la crise. Je pense que nous avons là une responsabilité.

Encore une fois, si nous voulons construire rapidement, il n'y a pas d'autres solutions que d'augmenter les postes des personnes qui sont au contrôle des opérations et suivent les chantiers en lien avec les mandataires.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je vous demanderai de conseiller à M^{me} Valiquer Grecuccio de porter sa candidature à A gauche toute! pour pouvoir remplacer le magistrat, parce qu'elle a des accents de magistrate. Elle explique les choses comme le Conseil administratif aurait pu ou devrait le faire. Elle est en train de donner une leçon aux bancs du centre droit, qui ne connaîtrait rien à la problématique. A l'entendre, on ne parle plus de postes vacants, on ne dit plus qu'on veut tailler dedans parce qu'il y en a trop mais, au contraire, qu'il faut autant d'architectes à l'interne que de mandataires spécialisés.

De plus, elle nous fait la leçon sur les travaux qu'il faudrait accélérer en Ville de Genève. Je suis membre de la commission des travaux et des constructions; nous siégeons pratiquement toutes les semaines jusqu'à 23 h. A ce train-là, il faudrait doubler les commissions. Je pense aussi qu'il faudra se préoccuper du bien-être de la population, parce qu'elle commence à en avoir assez des chantiers et parce qu'avant d'en ouvrir de nouveaux il faudrait peut-être se préoccuper de terminer ceux qui existent déjà.

Mesdames et Messieurs, moi, j'en ai un peu ras le bol quand je sais que nos débats vont durer peut-être jusqu'à minuit et qu'on devra reprendre l'exercice lundi. J'en ai un peu ras le bol des leçons de morale qui nous sont données par la gauche. Sachez avoir un peu plus d'humilité! Sachez être pragmatiques et arrêtez de nous faire la leçon et de prendre le centre droit pour des ploucs, en pensant que vous avez vous-mêmes l'intelligence infuse. Pour le moment, vous n'en faites pas la démonstration! (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (R). J'ai des remerciements et un regret: des remerciements à l'Alternative pour le travail qu'elle a effectué pour ce budget, car on a maintenant les descriptions des postes que l'on souhaite supprimer. Mon regret, c'est de

ne pas avoir fait supprimer plus de postes dans plus de services, car, comme cela, on aurait pu avoir la description des postes de tous les fonctionnaires de la Ville! Mais, où en est-on, Mesdames et Messieurs? Si l'on écoute M^{me} Valiquer Grecuccio, nous mettrions en péril la Ville de Genève, nous donnerions l'impression que l'on va licencier des fonctionnaires. Mais ce n'est pas de cela que nous parlons! Bon, visiblement, aujourd'hui, on a l'impression qu'on veut faire boire un âne qui n'a pas soif! Mais il ne s'agit pas de cela! Nous parlons de places vacantes, c'est-à-dire des places sur lesquelles personne n'est assis.

Le magistrat lui-même nous a dit tout à l'heure qu'il fallait au minimum neuf mois pour engager quelqu'un. Il ne faut pas rêver! Il n'a pas besoin de tous ces postes. Dans neuf mois, nous n'aurons pas les deux architectes; nous n'aurons pas plus les 14 autres postes que vous n'avez pas voulu supprimer. C'est simplement un coussin que nous donnons au magistrat, au cas où... Cela tombe sur M. Pagani maintenant. J'en suis désolé pour lui. Mais, mon Dieu, c'est *au cas où* toutes les années et ces postes sont toujours vacants, année après année! Il y a quand même quelque chose qui ne va pas!

Il faut donc arrêter de faire croire à l'électeur que nous voulons supprimer des postes. Ce n'est pas ce que nous faisons! Nous voulons simplement réduire le nombre de postes vacants. (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne pensais pas intervenir mais je me dois néanmoins de le faire, en tant que chef de groupe, pour m'étonner que, dans ce plénum, on puisse désormais s'adresser directement d'un élu à un élu de l'autre bord, comme cela vient de se faire à l'endroit de M^{me} Valiquer Grecuccio. Je m'étonne d'autant plus que M. Lathion, chef du groupe démocrate-chrétien, est intervenu hier pour rappeler certaines règles – je ne parle pas des leçons de morale car, tout comme lui, je les déteste – mais il est intervenu pour rappeler notamment le fait qu'il ne fallait pas personnaliser les débats et il a reproché à M^{me} Wenger et à M. Fiumelli de le faire. Eh bien, je constate que ce qui était vrai hier soir pour le Parti démocrate-chrétien ne l'est plus aujourd'hui, et je le regrette infiniment!

Je soulignerai encore que ce même chef de groupe craignait en début de débat hier soir qu'il y ait des gesticulations. Eh bien, aux yeux du groupe socialiste, il y en a passablement en ce moment!

M. Jacques Baud (HP). Je me pose une question concernant l'utilité des architectes, à la Ville, comme à l'Etat. Je peux vous en parler puisque j'ai travaillé à la Ville, sous Claude Ketterer; j'y faisais des projets qui ont été acceptés, tels que

les Rues-Basses. Une fois que j'avais fait mon projet – solide, carré, les plans terminés – on me disait que c'était magnifique et on le donnait à un autre architecte à l'extérieur, qui refaisait le même boulot. A quoi avait donc servi mon travail?

J'ai l'impression que cela continue un peu dans le même sens. Si l'on a des architectes, il faut les employer en tant qu'architectes et leur faire faire le boulot jusqu'au bout. Si d'autres, après concours, refont les projets derrière eux, il y a manifestement un doublon! J'ai l'impression que c'est un gaspillage. Si nous engageons des architectes, il faut que ces architectes soient payés correctement et qu'ils fassent le boulot jusqu'au bout en tant qu'architectes. Dans le cas contraire, ce sont des fonctionnaires payés à ne rien faire. C'est pourquoi il faudrait revoir tout le système. Cela ne joue pas du tout! (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz (L). Il est certain qu'il est difficile de trouver des architectes qui veulent occuper ces postes. En effet, il n'est pas nécessaire d'être architecte pour le travail qu'on leur demande de faire. Il n'y a pas besoin d'être architecte pour surveiller le travail d'autres architectes. Personne n'engage un architecte qui engagera un architecte pour construire sa maison. C'est tout simplement là que la chatte a mal aux pieds! Renoncez une fois pour toutes à maintenir ces postes!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Vous transmettez à M. Lathion, Madame la présidente, qu'en tant que socialiste je n'ai absolument pas peur d'ouvrir des chantiers en ville. En effet, en tant que socialiste, j'ai toujours soutenu l'effort en matière de construction de logements et d'espaces publics. Pour moi, ouvrir des chantiers, c'est savoir travailler avec les privés. J'ai d'ailleurs travaillé en lien avec l'Association des promoteurs-constructeurs dans l'un de mes précédents métiers. Je n'ai donc absolument pas peur d'ouvrir des chantiers!

Du point de vue politique, je pense que nous devons non seulement ouvrir des chantiers, mais aussi accompagner l'ouverture de ces chantiers d'un discours politique engagé – car c'est difficile de montrer qu'il faut construire – d'un discours convaincu en faveur de la résolution de la crise du logement, en faveur de la qualité de la vie en Ville, notamment grâce aux espaces publics.

J'espère que ce discours, que je n'entends pas être un discours moralisateur mais un discours de conviction sur l'effort de construction, eh bien, j'espère – vous transmettez, Madame la présidente – que le Parti démocrate-chrétien y sera un peu plus ouvert, parce que, sinon, je ne vois pas comment on arrivera à construire 2500 logements par année, à l'échelle du Canton. On en est encore loin, très loin!

Vous transmettez aussi à M. Queloz, Madame la présidente, que j'ai un infini respect pour le métier d'architecte et que je ne pense pas que les architectes de la Ville fassent un sous-métier et autre chose que de l'architecture. Comme je l'ai dit, que cela soit dans une collectivité publique ou dans une entreprise privée, le maître d'ouvrage est toujours celui qui a les compétences métiers et qui est reconnu par ses pairs. Sur un chantier, les mandataires ont toujours un maître d'ouvrage comme répondant. Et puis, si effectivement il y a une difficulté de recrutement, c'est tout simplement parce que des filières de formation ont été fermées à l'Institut d'architecture; c'est bien regrettable! Il manque des compétences métiers car nous manquons aujourd'hui de personnes formées.

La présidente. Je vous signale la présence de M^{me} Dorothée Baumann qui prend quelques photos de ce Conseil municipal pour le site internet de la Ville. Monsieur Lathion, vous avez la parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Sans vouloir personnaliser, vous direz quand même à ma préopinante, Madame la présidente, qu'on est dans la caricature lorsqu'on présente le Parti socialiste comme celui qui veut construire, alors que le Parti démocrate-chrétien serait là pour freiner les travaux. On aurait une gauche qui veut construire et une droite qui souhaite freiner... Vous savez comme moi, Madame la présidente, qu'il y a pas mal d'entrepreneurs, d'ingénieurs et d'architectes dans les rangs du centre droit. Nous ne sommes pas là pour nous ériger les uns contre les autres, mais pour trouver le juste équilibre. S'il fallait vous convaincre – et je ne vais pas le faire aujourd'hui – eh bien, lisez le programme du Parti démocrate-chrétien, vous serez complètement rassurés, Mesdames et Messieurs!

Plus sérieusement, j'aimerais que vous reveniez au point de vue donné tout à l'heure par M. Baud, qui a été architecte et qui a dit ce qu'il fallait dire. Pour moi, c'est une référence. Il a l'expérience, la sagesse en la matière et il indique aussi la voie à suivre.

M. Alexis Barbey (L). Permettez-moi d'ajouter un dernier élément sur notre position relative à l'octroi global de ces postes vacants à ce département. De quoi s'aperçoit-on lorsque l'on regarde l'activité de M. Pagani et la façon dont il utilise son personnel? Ces dernières années, il s'est agi d'opposition à la rénovation de la gare Cornavin, d'opposition au parking de Sécheron, et, à travers son parti politique, il a également lancé une initiative contre l'extension de l'OMC.

A partir de là, il ne faut pas nous en vouloir de limiter le champ d'action de M. Pagani, parce que nous pensons que ce dernier va à l'encontre des intérêts de la Ville de Genève.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a quand même des réalités qu'il faut rappeler, car, dans ce débat, on mélange plusieurs choses. On mélange les deux postes d'architectes que vous contestez, leur utilité comme délégués du maître d'œuvre, et les postes vacants dans l'administration. En ce qui concerne ce dernier point, dans n'importe quelle entreprise, il y a des postes vacants. J'ai ici une statistique que je pourrais vous donner: au 10 novembre 2010, il y avait 152 postes vacants, ce qui représente 5% de l'ensemble des postes de notre administration. C'est ni plus ni moins ce qui se passe dans n'importe quelle entreprise. Des gens partent à la retraite ou quittent l'administration municipale, et ces postes, il faut les repourvoir! C'est ce qu'on appelle la masse flottante des postes vacants.

Dans les comptes 2009, nous avons enregistré un non-dépensé sur les charges de personnel de 20 millions de francs, ce qui représente ces 5%. Aujourd'hui, dans le budget 2011, le département de M^{me} Sandrine Salerno a inscrit une réduction de 9 millions de francs pour en tenir compte. Entre parenthèses, vous auriez pu aller piocher là-dedans, au lieu de prendre à Paul pour donner à Jacques ou de prendre à Jean pour donner à Pierre! On aurait pu prendre dans cette masse flottante des postes vacants et cela aurait été indolore pour les uns et les autres. Je le regrette, fermons la parenthèse!

Venons-en au deuxième point. Depuis trois ans et demi, la Ville de Genève a fait un effort considérable: 1000 logements se sont construits. La municipalité a agi soit comme facilitateur, soit par sa Fondation pour le logement social – je pense à Sécheron, à la rue du Cendrier ou à la rue de Carouge. Pour sortir de terre ces 1000 logements, il a fallu une infrastructure, des moyens, des architectes et des ingénieurs, et je ne parle pas de l'aménagement de l'espace public. On va continuer comme cela puisque nous allons construire 360 logements par année. Je m'y suis engagé et nous nous y tiendrons – nous avons des statistiques qui le démontrent – et cela jusqu'en 2020.

C'est un effort considérable à faire, alors que la Ville ne représente que 6,4% du territoire cantonal. Nous participons à 25% de l'effort de construction de logements, alors que le Canton, qui a un conseiller d'Etat de droite avec les pleins pouvoirs, est aujourd'hui incapable de faire ce type d'effort... (*marques de désapprobation*) ...c'est la réalité!

Cela étant, je reviens à l'exemple de M. Baud, qui est intéressant et qui se réfère aux praticiens. Monsieur Baud, si vous voulez qu'un architecte puisse

suivre d'un bout à l'autre l'ensemble des chantiers – sachant que nous investissons 100 millions de francs par année – cela veut dire que nous devrions avoir 100 architectes.

Car, effectivement, il faut contrôler tout ça, et c'est pourquoi, jusqu'à maintenant, les architectes de la Ville ont agi comme représentants du maître d'œuvre. Ils sont là pour contrôler l'ensemble du processus; c'est leur caractéristique principale et c'est bien pour cela que nous vous demandons ces deux postes de plus. Le cas échéant, en cas de dépassement de crédit, vous pourrez toujours nous remonter les bretelles. Notre boulot, le boulot des architectes, c'est de contrôler les processus, les factures, de faire rentrer les sous, de contrôler la bienfaisance du travail. Pour tous ces contrôles, il nous faut ces deux postes de plus.

Dans ce sens, Monsieur Baud, la municipalité ne fait plus ce que vous faisiez il y a trente-cinq ans – je le regrette un peu – elle ne donne plus un mandat précis à un architecte de l'administration pour suivre d'un bout à l'autre le projet et pour que ce dernier mette lui-même la main à la pâte. On n'est malheureusement plus dans ce genre de processus. La réalité est tout autre aujourd'hui.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais remercier M. Pagani de nous avoir rappelé qu'il y a une ligne budgétaire qui sert précisément à prendre en compte le volant de postes vacants qui existe. Cette ligne, on la connaît et on l'avait repérée. Je vous signale d'ailleurs que si vous deviez refuser nos amendements sur la suppression des postes vacants, ou si vous deviez persister à supprimer des postes vacants chez M. Pierre Maudet, nous nous attaquerions bien entendu à cette ligne budgétaire, lors du troisième débat. L'amendement est déjà prêt.

M. Jacques Baud (HP). Monsieur Pagani, je suis tout à fait d'accord avec vous. Il est clair que les architectes de la Ville ne peuvent pas tout faire, vu le nombre de travaux qui sont entrepris. Mais je rappelle qu'un architecte est juridiquement responsable du bien-fondé, de la qualité de la construction et qu'il est le premier à se retrouver devant les tribunaux, en cas de dégâts. A quoi servent donc nos architectes? A moins qu'eux aussi n'aient cette responsabilité juridique et qu'ils puissent se retrouver devant un tribunal dans le cas où ils n'auraient pas vu un défaut de construction. Mais, quelque part, il y a un doublon, malgré tout. C'est pourquoi je me pose certaines questions, au niveau juridique. Est-ce normal qu'il y ait deux responsables juridiques pour une bâtisse construite?

M. Alexis Barbey (L). Je ne suis pas de ceux qui se plaignent des travaux en ville parce que je pense qu'à terme cela offrira une meilleure qualité de vie et de

meilleures infrastructures à la population. Néanmoins, je ne peux pas m'empêcher de relever le désordre qui existe dans la manière dont ces travaux sont planifiés et agencés et à quel point cet excès de zèle pénalise les petits commerçants et tous les individus dans le trafic à Genève, pas seulement dans le trafic automobile, mais également dans le trafic des transports publics. Depuis quelques mois, ceux-ci subissent des inconvénients énormes à cause de ces chantiers. Ces chantiers ne sont pas seulement dus à la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex, mais aussi aux autorisations de construire qui sont données et aux fouilles qui sont faites à l'intérieur de la ville.

En engageant davantage d'architectes, on suscite un plus grand nombre de travaux et une moins grande facilité pour la communication, l'agencement de ces travaux et le fait de les réaliser de façon concertée. La multiplication du nombre d'architectes n'aidera pas à avoir une meilleure planification; elle risque plutôt de la compliquer. C'est pourquoi, en réduisant le nombre d'architectes et en réduisant de moitié ces postes vacants, nous contribuerons à mieux coordonner les travaux en ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 36 oui.

La présidente. Nous en avons terminé avec l'examen du fonctionnement du département des constructions et de l'aménagement. Je vous invite à reprendre votre brochure des subventions.

Page 23, cellule 2001000, Direction constructions et aménagement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Handicap Architecture Urbanisme, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du Conseil administratif visant à augmenter de 5000 francs la subvention de 10 000 francs allouée à l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU), soit un nouveau montant de 15 000 francs. La justification est la suivante: «Adaptation de la subvention annuelle aux besoins effectifs de l'association.» Je donne la parole au Conseil administratif afin qu'il défende cet amendement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous subventionnons cette association parce qu'elle fait un travail splendide d'aide à la décision, en vue de la mise en conformité des bâtiments publics avec les déplacements des personnes handicapées. Cela fait

partie de leurs droits. Cette association nous a demandé d'augmenter notre subventionnement de 5000 francs. Nous avons toute une série de toilettes publiques à rénover, notamment. Or, les compétences de cette association et son travail – bénévole en majeure partie – nous sont bien utiles pour faire en sorte que ces toilettes publiques soient adaptées aux personnes qui souffrent malheureusement d'un handicap. J'espère que vous ferez droit à cette demande.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit dans mon rapport de minorité, la manière dont se déroule cette année le processus budgétaire est vraiment désagréable: le Conseil administratif n'est en effet pas capable de faire un projet de budget qui tienne la route ni de faire des amendements au bon moment devant les bonnes commissions, ni encore de donner les bons mots d'ordre à ses commissaires aux finances pour qu'ils rectifient le budget au dernier moment. Et maintenant, voilà que le Conseil administratif vient avec ces 5000 francs, au tout dernier moment.

On comprend bien que cette association, qu'on connaît tous et qui fait un travail merveilleux dans le domaine du handicap, de l'architecture et de l'urbanisme, ait besoin de cet argent. Néanmoins, sur la forme, nous sommes vraiment perplexes quand nous constatons que le processus budgétaire dure encore jusqu'à ce jour. On se demande jusqu'à quand il va durer. Va-t-on un jour s'arrêter pour clore définitivement ce projet de budget? J'aimerais bien qu'on nous dise clairement pourquoi cette subvention nous est demandée aujourd'hui et n'a pas été présentée avant.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, nous déplorons que cet amendement soit déposé ce soir, alors qu'il aurait dû faire partie du processus budgétaire normal. Il incombait à M. Pagani de nous le présenter dans le cadre des commissions ad hoc, au bon moment. Mais bon, vous connaissez M. Pagani et vous connaissez aussi sa méthode de travail! Il nous a habitués aux propositions de dernière minute. Je ne vais pas les citer, parce que ce serait trop long et je sais que vous souhaitez pouvoir terminer dans les temps ce soir, c'est-à-dire à minuit.

Plus sérieusement, nous n'allons pas en vouloir à M. Pagani, qui est un personnage sympathique que nous aimons bien... (*exclamations*) ...et nous allons approuver cet amendement, mais avec une recommandation, Monsieur Pagani. Vous savez qu'il n'y a pas que les toilettes publiques qui doivent être aménagées pour les handicapés. Il y a d'autres édicules, propriétés de la Ville de Genève. Je vous rappelle que, à plusieurs reprises, on est revenu sur celui du rond-point de Rive pour les TPG; nous aimerions que vous puissiez faire accélérer les travaux

avec vos architectes... (*rires*) ...pour que nous puissions aller de l'avant dans ce dossier.

M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'Alternative va, bien sûr, accepter cette proposition du Conseil administratif. J'aimerais signaler que les socialistes étaient les auteurs d'une motion, qui avait en son temps obtenu l'aval de ce Conseil municipal, pour permettre de meilleurs aménagements pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans ce cadre, nous avons auditionné l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) et nous nous étions engagés à donner tous les moyens nécessaires pour poursuivre cette action. Je pense que c'est dans la continuité de cette motion socialiste que nous pouvons aujourd'hui faire preuve d'une solidarité concrète.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de m'excuser d'avoir déposé cette demande avec du retard. Mais l'Association HAU n'a présenté sa revendication qu'en septembre. Il a fallu qu'on travaille pour essayer un peu de centrer ses besoins réels. Des explications ont été données, mais nous n'avons pu calibrer la demande et y répondre de manière positive qu'il y a un mois. Ce sont des choses qui arrivent dans la vie; on ne fait pas toujours ce qu'on veut.

Cela étant, je profite de l'occasion pour vous répondre, Monsieur Lathion, en ce qui concerne le rond-point de Rive. On a fait des études et c'est malheureusement impossible, sauf à recalibrer l'ensemble de la chaussée. Globalement, nous faisons un effort certain – et vous le constatez dans les édifices publics – pour mettre à disposition des infrastructures qui permettent à tout un chacun de pouvoir y accéder. Monsieur Lathion, j'espère que cette réponse vous convient... j'imagine que non puisque vous avez à nouveau appuyé sur le bouton!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour le bien public et pour le bien des handicapés, je suis étonné, en effet, par la réponse du magistrat puisque ces locaux sont de plain-pied. Expliquez-nous donc ce que vous entendez par rééquilibrage! Un rééquilibrage est-il prévu? On est un peu dans le bleu en ce qui concerne cet objet.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (73 oui et 2 abstentions).

*Page 27, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Part. V.G. aux frais d'exploitation du bus Jonction (ligne 32), page 7 des subventions).
Page 28, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 469, Autres subventions.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes socialiste, Vert et A gauche toute! visant à réintégrer la subvention de 146 000 francs relative à la participation de la Ville de Genève aux frais d'exploitation de la ligne de bus 32 à la Jonction, soit un nouveau montant de 146 000 francs.

Cet amendement est lié à l'amendement suivant, présenté également par l'Alternative et visant à réactiver un revenu de 12 000 francs puisé dans le Fonds Zell, suite à la réintégration de la subvention relative à la participation de la Ville de Genève aux frais d'exploitation de la ligne de bus 32 à la Jonction. Nous traitons ces deux amendements dans un seul débat mais nous les voterons séparément. Je donne la parole à un membre de l'un ou l'autre des trois groupes pour défendre cet amendement.

M^{me} Christiane Olivier (S). Après une série d'amendements proposés par tous les bancs pour supprimer quelque chose, voilà un amendement qui demande le rétablissement d'une ligne. Nous pourrions nous en satisfaire si ce n'est que par le rétablissement de cette ligne, une fois de plus, la Ville assume une charge qui devrait revenir à d'autres entités, que ce soit l'Etat, ou les TPG dans le cas présent. Je tenais d'ailleurs à souligner, pour que la population le sache, que la Ville prend également à son compte, pour une somme de 454 000 francs, la prolongation des horaires TPG afin de permettre à la population, particulièrement les jeunes, de rentrer plus tard le vendredi et le samedi soir. Il est d'ailleurs surprenant de relever que, alors même que les TPG pensent à augmenter leurs tarifs, ils proposent simultanément la suppression de plusieurs lignes, dont les lignes 17 et 32.

Mais, pour bien comprendre ce dossier, il faudrait revenir à sa genèse. Souvenez-vous qu'en 2009 trois lignes devaient être supprimées, à savoir les lignes 32 Plainpalais-Jonction, 35 Hôpital et 36 Vieille-Ville. Nous avons mandaté le Conseil administratif afin qu'il prenne langue avec les TPG pour que ces trois lignes rentrent dans l'exploitation du réseau global car, bien que situées sur le territoire de la Ville, elles rendent service à toute la population.

Fin 2009, les négociations n'ayant pas abouti, nous avons réinscrit au budget 2010 les sommes consacrées à ces trois lignes. A ce jour, en décembre 2010, les négociations avec les TPG ont abouti pour les lignes 35 et 36; ces deux lignes sont désormais incluses dans le réseau global et fonctionnent avec des fréquences de passage de dix à vingt minutes. Nous espérons qu'elles ne seront pas diminuées dans leurs fréquences.

Quant à la ligne 32, elle reste en suspens. Les TPG ont dit qu'avec l'arrivée du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) – et c'est peut-être la raison pour laquelle cette ligne n'apparaît plus dans le budget 2011 – deux autres lignes de bus viendraient prendre la relève, à savoir les lignes K et L. Je tiens à dire que les lignes K ou L n'ont pas du tout le même parcours – ma collègue en parlera plus tard – et que la ligne 32, qui fait actuellement un parcours important, est une ligne extrêmement utilisée par les personnes âgées.

Même si avec l'arrivée du TCOB les lignes K et L peuvent prendre la relève, l'introduction de ces deux nouvelles lignes n'interviendrait qu'au mois de novembre 2011, voire décembre 2011. Il y aurait donc une période de latence durant laquelle il n'y aurait aucun bus sur ce parcours. C'est la raison pour laquelle – et je suis sûre qu'il y aura une acceptation sur tous les bancs – nous demandons le rétablissement pour 2011 de cette ligne de bus pour un montant de 146 000 francs. Nous faisons également appel au Fonds Zell puisque, cette ligne 32 profitant particulièrement aux personnes âgées, nous prélevons également 12 000 francs sur le Fonds Zell. J'appelle ce Conseil municipal – qui, j'en suis sûre, est très attentif au bien de la population – à voter à l'unanimité en faveur du rétablissement de cette ligne.

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ma part, je vais juste parler de la troisième pétition P-255 sur ce sujet. Comme vous le voyez, les citoyens ont besoin de cette ligne 32. Je voudrais rappeler que, pour le budget 2010, nous avons tous voté en faveur du maintien de cette ligne de bus, qui dessert les quartiers de Plainpalais et de la Jonction pour plus de 233 000 citoyens. Elle est très utilisée depuis vingt ans.

A l'époque, M. Pagani nous avait dit qu'il y avait eu un accord avec M. Cramer pour que l'Etat prenne en charge cette ligne 32 dans le courant 2010. Rien ne semble avoir été conclu. Et c'est avec tristesse et souci que les usagers ont appris que cette ligne serait carrément annulée dimanche 12 décembre.

Les lignes K et L ont été étudiées par les gens qui ont un besoin certain. Il s'avère que, malheureusement, ces lignes ne font pas du tout la même boucle que la ligne 32, puisqu'elles coupent sur le boulevard Saint-Georges et l'avenue du Mail. Elles n'ont pas du tout la même desserte et c'est pourquoi les pétitionnaires sont revenus avec la pétition P-255 au mois de novembre. Le rapport a été rapidement rendu par la commission des pétitions et déposé juste à temps pour cet amendement. Nous demandons que soit étudiée une desserte pérennisée.

J'ajouterai un petit mot sur l'enjeu de la mobilité dans ce périmètre. Qu'a fait M^{me} Künzler par rapport à cette desserte de quartier? Rien! Elle propose de supprimer une ligne de transport et d'augmenter les tarifs des TPG! Nous espérons

vivement que, pour la pérennité de cette ligne 32, la conseillère d'Etat pourra finalement discuter avec le Conseil administratif pour pouvoir prendre en charge cette ligne TPG, dont les citoyens ont fortement montré le besoin depuis deux ans, à travers trois pétitions. Merci de voter cet amendement.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il va de soi que, cette année encore, comme l'année dernière, les libéraux, les radicaux et les démocrates-chrétiens – l'Entente municipale – soutiendront le rétablissement de cette ligne de bus. Faut-il rappeler que nous nous sommes tous prononcés unanimement il y a une année pour le maintien des lignes de bus 32, 35 et 36?

Cela étant, encore une fois, nous nous y sommes mal pris, ici au Conseil municipal, puisque ce seront les usagers de ces transports publics qui seront finalement punis dès demain matin. Car, quand bien même nous aurions maintenant une belle unanimité pour rétablir cette ligne 32, eh bien, il faudrait attendre un certain nombre de semaines pour qu'elle soit rétablie et qu'elle fonctionne.

La surprise est d'autant plus grande lorsque l'on sait que la Ville est représentée par M. Pagani au conseil d'administration des TPG. On voit là le manque de sens politique et d'anticipation de la part du représentant de la Ville au conseil d'administration des TPG. Faut-il rappeler que les TPG sont un simple opérateur et que, en ce qui concerne le maintien des lignes de bus, les décisions sont d'ordre politique au niveau du Canton et de la Ville! Eh bien, ceci n'est pas acceptable! Nous avons un représentant, le magistrat ici présent; il ne fait pas son travail et c'est encore une fois le Conseil municipal qui doit venir sauver cette ligne.

Si nous devons jouer à l'exercice tous les ans, nous le ferons, mais à quel prix? Au prix du mépris envers le Conseil municipal qui avait voté le maintien de ces trois lignes, pour une durée quasi permanente, et à qui on avait promis des négociations qui lui auraient enlevé cette épine au pied. Malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Comme l'année dernière, les conseillers municipaux, notamment le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, prendront leurs responsabilités. Pour une fois, demandons à ce Conseil administratif de prendre les siennes!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous, j'ai été extrêmement peiné de la position qui a été adoptée par la Direction générale de la mobilité (DGM). Vous pourrez voir les procès-verbaux du conseil d'administration des TPG. J'ai obtenu du conseil d'administration une suspension de cette disparition de la ligne 32, mais

la Direction générale de la mobilité l'a supprimée du nouvel horaire des TPG, sous prétexte que son parcours était quasiment identique à celui des lignes K et L, qui démarrent le 1^{er} janvier 2011.

Les fréquences des lignes K et L seraient même plus régulières que celle de la ligne 32 puisque, selon mes informations, les bus passeraient toutes les sept minutes, alors que le circuit concerné par la ligne 32 se faisait en quinze minutes. A une différence près – elle est de taille et je me solidarise tout à fait avec celles et ceux qui sont émus par cette disparition – puisque les lignes K et L passeront du côté sud de la plaine de Plainpalais sans monter jusqu'au niveau du rond-point, comme c'était le cas avant avec la ligne 32. J'en suis extrêmement fâché, je l'ai dit aux TPG, à qui j'ai d'ailleurs écrit pour demander des explications; je tiens ces lettres à votre disposition.

La position de la Direction générale de la mobilité est inamovible. J'ai donc besoin de votre soutien pour aller imposer cette ligne 32. Ce n'est pas gagné d'avance. Une fois de plus, c'est la Direction générale de la mobilité qui a la haute main sur les horaires et les parcours des transports publics genevois. Nous ne sommes que force de proposition, et je prendrai acte de votre décision.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que ce soit une bonne chose d'aller taper dans le Fonds Zell, d'autant plus que le capital ne peut pas être entamé – cela fait partie des conditions de legs de ce fonds. Par conséquent, ce que je vous propose, s'il y a unanimité – ce sera visiblement le cas – c'est que le Conseil administratif reprenne à sa charge cette dépense dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes.

M^{me} Christiane Olivier (S). J'aurai deux questions, suite à l'intervention du magistrat. Excusez-moi, Monsieur Pagani, mais nous ne puissions pas dans le Fonds Zell à partir d'aujourd'hui. Le Fonds Zell a toujours été utilisé pour pallier la différence. Entre les 146 000 francs de subvention et les 12 000 francs que l'on prend sur ce fonds, la ligne 32 a toujours été financée par ces deux modes de subventionnement.

Par ailleurs, vous êtes bien en train de nous dire que c'est le Conseil administratif qui reprendra à sa charge le total et que, par conséquent, ces sommes de 146 000 et de 12 000 francs ne devront pas être imputées à la commission des finances ou à ce Conseil municipal? (*M. Pagani acquiesce.*) D'accord, je vous remercie.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. S'agissant du respect du testament, le Fonds Zell est sous la responsabilité de mon département. En revanche,

c'est M^{me} Salerno qui gère cela, sur le plan financier. M^{me} Emma-Louise Zell est une femme sans papiers d'origine juive arrivée de Berlin en 1936. Elle a été recueillie à l'époque par le Service social de la Ville de Genève. Elle n'avait pas un sou et a été aidée.

Quand elle est décédée en 1999, elle a laissé 22,5 millions de francs à mon département. Elle a bien précisé dans un testament – c'est manuscrit – que ce legs était destiné au Service social et aux aînés. Il y a quelques années, un ancien magistrat a tenté de prendre de l'argent sur le Fonds Zell pour des spécificités qui n'avaient rien à voir avec le social. J'ai demandé un avis de droit à l'ancien président du Tribunal fédéral, M^e Rouiller. Ce dernier m'a donné raison, estimant que ce magistrat ne pouvait pas prendre de l'argent sur ce Fonds Zell. Je crois donc qu'il faut en tenir compte si vous ne voulez pas avoir un ennui juridique.

La présidente. Il n'y a visiblement plus de demandes de parole... Nous avons pris bonne note que ces deux amendements seraient, en cas d'acceptation, repris par le Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement relatif aux 146 000 francs est accepté à l'unanimité (74 oui).

Mis aux voix, l'amendement relatif aux 12 000 francs est accepté par 49 oui contre 9 non (16 abstentions).

Le budget du département de M. Pagani, pages 23 à 28, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département des constructions et de l'aménagement, on enregistre un excédent de charges de 11 379 francs. L'amélioration du résultat par le Conseil municipal est de 51 292 francs.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

La présidente. Comme prévu, nous poursuivons avec les points 4 et 5 de notre ordre du jour, c'est-à-dire les deux rapports de la commission des finances sur les propositions PR-807 et PR-808. A moins qu'il n'y ait des objections, je vous propose que ces deux rapports soient discutés simultanément, comme cela avait été le cas lors du renvoi. Il n'y a pas d'objections, la discussion sera donc liée.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études diverses et du patrimoine administratif, à engager en 2011, pour les projets inscrits au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 (PR-807 A)¹.

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Cette proposition a été envoyée à la commission des finances par le Conseil municipal le 6 septembre 2010. Cette dernière, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, l'a étudiée lors de la séance de commission du 6 octobre 2010.

Audition

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

M. Pagani déclare qu'il n'a pas de commentaire supplémentaire à faire sur les propositions PR-807 et PR-808, et il ajoute qu'il est important qu'elles soient votées parce qu'elles vont avec le PFI.

Le président observe qu'il n'y a pas de questions sur cette proposition.

Le président soumet au vote la proposition PR-807. Elle est acceptée par 14 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 3 Ve, 2 AGT) et 1 abstention (S). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

¹ Proposition, 1036.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 500 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études du patrimoine financier (rénovation et construction de logements), à engager en 2011, pour les projets inscrits au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 (PR-808 A)¹.

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Cette proposition a été envoyée à la commission des finances par le Conseil municipal le 6 septembre 2010. Cette dernière, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, l'a étudiée lors de sa séance du 6 octobre 2010.

Audition

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

Une commissaire socialiste demande si, pour la rue Royaume, on vote des crédits d'études pour des objets non planifiés.

M^{me} Charollais répond par l'affirmative.

Cette même commissaire remarque que le potentiel de surélévation de l'immeuble de la rue des Cordiers 8 va à l'encontre de ce qui a été dit sur les zones déjà denses.

M. Pagani répond que c'est une dent creuse et que, dans ces cas-là, on n'hésite pas à remonter d'un étage pour mettre le bâtiment à niveau.

M^{me} Charollais ajoute que c'est l'étude qui déterminera ce point.

Le président soumet au vote la proposition PR-808. Elle est acceptée par 14 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 3 Ve, 2 AGT) et 1 abstention (S). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

¹ Proposition, 1045.

Premier débat sur les propositions

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le système est bien rodé. Je vous remercie de voter le plan financier d'investissement en même temps que le budget, car cela permet à l'administration et aux futurs architectes qui vont être engagés, j'imagine, de pouvoir organiser le travail de manière systématique. Je ne dis pas que cela ne se faisait pas avant, mais ils pourront être encore plus efficaces. C'est la volonté du Conseil administratif de faire en sorte que le service public puisse être le plus efficace possible pour offrir aux citoyens une prestation de qualité.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-807 est accepté à l'unanimité (65 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-808 est accepté à l'unanimité (61 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études diverses et du patrimoine administratif, à engager en 2011, pour les projets inscrits au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, sui-

vant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études du patrimoine financier (rénovation et construction de logements), à engager en 2011, pour les projets inscrits au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 500 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

Département de la culture.

M. Georges Breguet, rapporteur de la commission des arts et de la culture (Ve). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et

conseillers municipaux, je serai aussi bref que ce rapport a été long. Pourquoi si long? Eh bien, parce que les commissaires et le rapporteur de la commission des arts et de la culture sont un peu bavards – on s'en excuse – mais cela fait partie du type de sujets que nous étudions.

Cela dit, additionner toutes ces séances dans un rapport en aurait rendu la lecture totalement impossible. J'ai donc essayé de faire un rapport, thème par thème, en reprenant les arguments qui avaient été exposés durant les différentes séances. Je pense d'ailleurs que, pour les années suivantes, on devra vraiment améliorer le travail du budget pour qu'il soit encore plus efficace.

Je ne vais pas me mêler maintenant des deux propositions d'amendements que vous discuterez tout à l'heure, mais j'aimerais quand même signaler, s'agissant des postes de « médiateurs en prévention urbaine » – cela se trouve en page 155 du rapport – qu'on en a discuté en commission et que le magistrat a fait un vibrant plaidoyer en leur faveur.

Par ailleurs, j'ai vu qu'il y avait une proposition de suppression pour 17 postes du département. En fait, il s'agit d'un département dont on peut presque se demander s'il ne pourrait pas être totalement supprimé! Si le département de la culture était supprimé, le soleil continuerait de tourner! D'un autre côté, cette inutilité fait probablement de ce département le département le plus important: la culture, c'est cette addition de choses qui nous permettent d'être des êtres humains, d'être une société qui respecte les autres, qui va de l'avant et qui est véritablement humaine. C'est pourquoi, comme me l'a suggéré mon collègue Alpha Dramé, je vous cite un proverbe africain que j'ai adapté: « Une ville sans culture ressemble à un zèbre sans rayures. » (*Applaudissements.*)

*Toutes les pages, toutes les cellules,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant à supprimer 17 postes dans l'ensemble du département et ainsi à réduire de 1 700 000 francs les charges de personnel, le montant total de 118 504 924 francs passant à 116 804 924 francs. Je donne la parole à un membre de l'un ou l'autre des trois groupes pour défendre cet amendement.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, aujourd'hui, il y a 34 postes vacants au département de la culture; il y en aura peut-être 44 avec ces 10 postes de médiateurs culturels que M. Mugny n'a pas demandés.

Je ne vais toutefois pas vous redonner l'argumentation que nous avons exposée à propos des deux précédents départements, concernant ces postes vacants. On a bien compris que vous ne vouliez pas nous suivre. On aimerait maintenant que vous ne persistiez pas avec l'amendement que vous avez proposé concernant le département de M. Pierre Maudet. C'est pourquoi je propose de retirer cet amendement-ci si vous vous engagez à retirer le vôtre! (*Exclamations.*)

M^{me} Christiane Olivier (S). Etant donné que nous traitons du département de la culture et que le département de M. Maudet est le suivant, je ne peux pas m'aventurer sur un département avant de discuter du département qui nous occupe.

J'aurai trois remarques liminaires à formuler, au nom de l'Alternative. L'Entente, par la voix de M. Fiumelli, a reproché tout à l'heure à M^{me} Salerno d'être venue au mois de novembre avec des postes qui n'avaient pas été réfléchis auparavant. Moi, je vous retournerai le compliment, vous transmettez à M. Fiumelli, Madame la présidente. Je reprocherai aussi à l'Entente de ne pas avoir déposé cet amendement à la commission des finances lorsque celle-ci siégeait le 11 novembre. Aucun amendement lié au département de la culture n'avait alors été déposé par la droite, ni en diminution ni en augmentation de postes.

Deuxièmement, je suis un peu perplexe quant au dépôt de cet amendement. J'avais cru entendre – mais peut-être que je rêve, que j'ai mal entendu ou que j'ai mal lu – qu'un, deux, voire trois candidats de l'Entente se profilaient pour reprendre le département de la culture. Eh bien, je vois mal M. Chevrolet, M^{me} Kraft-Babel ou éventuellement M. Maudet reprendre le département de la culture, alors que vous leur supprimez 17 postes. Je ne crois pas qu'ils seraient très contents.

Troisièmement, la droite a proposé la suppression de 6 postes au département des finances et du logement, de 9 postes au département des constructions et de l'aménagement; vous proposez maintenant la suppression de 17 postes au département de la culture. Alors, moi, je lève la main à la tête en me demandant ce qui va arriver dans le département de M. Tornare. Va-t-on y supprimer 50 postes?

Pour parler plus sérieusement, quand vous dites qu'au département de la culture il y a 34 postes disponibles, vous savez comme moi, Monsieur Fiumelli – vous lui transmettez, Madame la présidente – que, d'après les décomptes qui ont été faits, c'est le département qui présente la plus faible proportion de postes vacants. Il y a 3,63% de postes vacants au département de la culture contre 4,76% au département de M. Maudet. Il faut donc non seulement parler du nombre de postes vacants, mais également de la proportion de ces postes vacants dans chaque département.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit auparavant. Néanmoins, postes vacants ne signifient pas postes inutiles ou postes prêts à être supprimés. Parmi les postes qui étaient vacants au mois de novembre, plusieurs postes ont déjà été repourvus, d'autres sont en cours d'affectation. Comme moi, vous avez eu la liste des postes vacants: ces 17 postes ne sont pas affectés à la direction du département, mais aux différentes structures du département de la culture.

On ne parle pas de postes administratifs qui vont grossir la direction du département. Non, Mesdames et Messieurs, il s'agit de postes à la Bibliothèque de Genève (BGE) pour des aides-relieurs et restaurateurs; il s'agit de postes aux bibliothèques et discothèques municipales, au Grand Théâtre. Alors, dites-moi, quel est le poste que vous allez supprimer au Grand Théâtre: le brigadier machiniste, la cheffe habilleuse, le chef du service financier? Il s'agit aussi de postes de collaboratrices administratives au Musée d'art et d'histoire; il s'agit de postes au Musée d'ethnographie de Genève. Dites-moi donc où vous prendrez la responsabilité de supprimer ces postes, alors qu'à longueur d'année vous soutenez le Grand Théâtre, la BGE, ou d'autres de nos grandes institutions et avec beaucoup d'honneur!

Il ne s'agit absolument pas d'un amendement réfléchi. Il s'agit simplement d'une mesure de rétorsion. C'est la raison pour laquelle l'Alternative ne votera pas votre amendement.

M. Olivier Fiumelli (R). Tout d'abord, j'aimerais rappeler à M^{me} Olivier que le raisonnement qu'elle fait ici, en plénière, est aussi valable pour la commission des finances, où nous avons également traité le département de la culture avant le département de M. Maudet. C'est pour cela que nous n'avons pas proposé cet amendement en commission des finances: nous ne savions pas que vous alliez déposer votre amendement sur le département de M. Maudet!

Quoi qu'il en soit, la position des partis du centre droit sur le département de la culture est simple. Pour nous, la culture se fait avec les acteurs culturels, avec les créateurs, pas avec des fonctionnaires. Un département qui comporte 900 fonctionnaires pour distribuer des subventions et garder des musées, cela nous paraît quand même énorme.

Concernant les coupes linéaires que vous nous reprochez de faire, je vous rappelle que la Ville de Genève en a déjà fait une dans le département de M^{me} Salerno: il y a une ligne de moins 9 millions de francs pour les charges de personnel, justement pour tenir compte des postes vacants. Cette ligne n'a pas bougé au fil des années. Pour nous, elle est insuffisante. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur cette ligne si vous n'acceptez pas cet amendement.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Le débat que nous avons depuis hier soir en matière de postes vacants appelle une réponse claire et unanime de la part du Conseil administratif. J'aimerais reprendre, mais sous d'autres termes, les propos de mon collègue Pagani, parce que l'on touche ici à la politique des ressources humaines de la Ville et pas seulement à la politique d'un département.

Lorsque l'on évoque les postes vacants, on devrait finalement davantage parler de taux de rotation, taux qui diffèrent de façon plus ou moins importante selon les départements. Dans le département que je préside – j'ai eu l'occasion de l'expliquer à la commission des finances – il y a par exemple le corps des pompiers qui doivent suivre une école de formation. A un certain moment, des pompiers partent en retraite, mais leurs postes restent vacants jusqu'à ce que la formation s'achève et que leurs postes soient repourvus.

En Ville de Genève, le volume de postes vacants est de l'ordre de 150 postes avec des taux de vacance de 4 à 6%. Dans le département de mon collègue Pagani, il y a 14 postes vacants sur 230. Cela représente un taux de vacance d'environ 6%. Chez mon collègue Mugny, c'est un peu moins de 4%. Dans mon département, on est également à environ 4% – 41 postes sur 950 sont concernés.

Je ne parle pas des cas de postes en déshérence ou des postes occupés par des gens qui ne travaillent plus parce qu'ils sont dans des situations délicates. Il s'agit là d'une autre catégorie de personnel qui n'est pas prise en compte lorsque l'on parle de postes vacants.

Chaque magistrat a ensuite sa propre politique de ressources humaines, qui découle de la politique du Conseil administratif. Pour ma part, durant cette législature, j'ai supprimé un service et j'ai diminué d'environ 30 unités le nombre de postes dans le département. J'estime donc que dans mon cas précis – mais c'est aussi le cas de certains de mes collègues – des efforts sont faits pour réduire le volume total de personnel, cela sans toucher aux postes vacants, qui nous laissent une marge.

Cela étant, il me semble important de soulever ici un point sur lequel vous pourriez vous retrouver, je pense. M. Fiumelli a estimé tout à l'heure que cet amendement-ci avait une logique par rapport à ce que la commission des finances avait fait pour mon département. Et, pour sa part, M^{me} Olivier vous donne la clé de cette réflexion lorsqu'elle dit: «Vous supprimez 17 postes à la culture, mais où allez-vous les enlever?» Il en va de même quand vous supprimez x postes dans mon département: supprimez-vous des postes de pompiers, des postes à la Voirie? A quelle prestation touche-t-on? Dites-le, car c'est votre rôle, au Conseil municipal, de déterminer quelles sont les prestations que l'on diminue.

En revanche, là où il y a une aberration, Mesdames et Messieurs, c'est qu'en réalité, si vous voulez influencer la politique de la Ville en matière de ressources

humaines et de postes vacants, vous devriez toucher à la ligne qui prévoit une certaine dotation au Conseil administratif pour ce taux de rotation – ce sont les quelque 9 millions de francs évoqués tout à l’heure qui concernent l’ensemble de la Ville – et non pas toucher un département au détriment des autres.

Car, ce faisant, vous donnez un signal politique très clair: dans le cadre des amendements relatifs aux postes vacants pour mon département, c’est moins de sécurité, plus de culture! C’est un signal extrêmement néfaste. Le Conseil administratif ne le suit pas; il le rejette et ceci catégoriquement. Ce faisant, vous vous épargnez aussi une discussion sur la politique des ressources humaines: c’est une autre discussion que celle qui consiste à dire que l’on va diminuer quelques prestations en supprimant des postes vacants dans l’un ou l’autre des départements.

De ce point de vue là, je suis tout à fait M^{me} Olivier et je repose la question: enlever 17 postes à la culture et, de la même façon, enlever x postes dans mon département, soit, mais où les enlève-t-on concrètement et qu’est-ce que cela signifie en termes de message politique? C’est pourquoi nous considérons que la commission des finances – en tout cas dans sa majorité – a fait une erreur en retranchant des postes vacants d’un seul département. Faisons en sorte, ici, que cela ne se transforme pas en faute par la confirmation de cet amendement!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Vous avez compris que mon collègue Pierre Maudet profitait de mon département pour défendre le sien! Je suis très content et solidaire avec Pierre Maudet. Je dis cela parce que vous savez très bien que, depuis ce matin, on joue un jeu de singe, si j’ose dire. Votre argumentation ne tient pas, mais vous la répétez à satiété. Je propose donc que pour le département de M. Tornare – puisque, pour M. Maudet, le débat se fera peut-être dans l’autre sens – nous cessions ce débat ridicule. Car il n’y a pas grand monde qui doit comprendre de quoi nous parlons, et toute cette argumentation est stupide.

Cela étant, si vous aviez voulu effectivement avoir un débat sur les postes vacants, il aurait fallu mener un débat plus général et non pas département par département. Et, puisque vous relevez des contradictions, Monsieur Fiumelli, je me permets en passant de souligner que, membre d’un parti gouvernemental, vous pourriez avoir certaines fois une autre attitude que de systématiquement être contre le budget et contre le gouvernement, alors même que c’est un budget du Conseil administratif validé, en général, par votre magistrat.

Il y a une chose qui n’est pas acceptable, Monsieur Fiumelli, c’est quand vous dites à propos des 1350 personnes de mon département, qui compte près de 1000 postes, qu’elles sont juste là pour distribuer des subventions ou surveiller des salles. Quand, au Grand Théâtre, vous avez 260 personnes qui montent des

décors, qui tiennent la machinerie et qui font, jour après jour, tourner le spectacle, vous ne pouvez pas tenir ce genre de raisonnement, vous le savez très bien. Nous avons huit bibliothèques et une douzaine de musées: vous ne pouvez pas juste dire que les employés ne font que surveiller des salles et faire visiter les musées. Cela n'a pas de sens.

Le Jardin botanique, où travaillent plus de 100 chercheurs, est le cinquième Jardin botanique au monde; on y fait un travail de recherche considérable – c'est valable également pour le Muséum d'histoire naturelle. Je trouve donc vos propos un peu excessifs. J'espère que j'ai été clair et que vous êtes d'accord avec moi.

M. Olivier Fiumelli (R). Oui, effectivement, j'ai été un peu excessif et je vous donne raison sur le fait que depuis ce matin nous jouons un jeu de singe – ou plutôt le jeu du bonneteau budgétaire! Par contre, Monsieur Mugny, je n'accepte pas que vous nous reprochiez de ne pas être gouvernemental. Est-ce que je dois vous rappeler que c'est la majorité Alternative de ce Conseil municipal qui n'a pas suivi votre Conseil administratif sur la question de la sécurité? J'ai bien lu le projet de budget 2011 où il est inscrit noir sur blanc que la sécurité est dorénavant une priorité de ce Conseil administratif. Vous ne pouvez pas nous faire le reproche de ne pas être gouvernemental alors que votre majorité l'est encore moins!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui.

Page 29, cellule 3001000, Direction de la culture, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances visant à augmenter de 738 113 francs le montant de 3 225 218 francs alloués aux charges de personnel à la Direction de la culture, soit un nouveau montant de 3 963 331 francs. La justification est la suivante: «Création de 10 postes d'agents de sécurité préventive en classe 10-12 (mai à décembre), compensée par une diminution équivalente dans les groupes de comptes 30x du département de l'environnement urbain et de la sécurité.» Je donne la parole à l'un ou l'autre des membres de la commission des finances.

M. Olivier Fiumelli (R). Madame la présidente, c'est quoi ce délire! La gauche nous présente un amendement complètement insensé, qui est rejeté par le Conseil administratif, comme il vient de nous le dire d'une voix unanime...

La présidente. L'amendement est présenté par la commission des finances, Monsieur Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli. Oui, sa majorité de gauche! J'aimerais bien savoir ce qu'il en est. Allez-vous rejeter cet amendement aujourd'hui et défaire ce que vous avez voté en commission des finances? Dites-le-nous, la population doit le savoir!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Etant entendu qu'il s'agirait d'agents de sécurité préventive – le terme de sécurité renvoyant à mon département – je me permets d'intervenir dans la mesure où le Conseil administratif a confirmé le mois passé que les questions de sécurité étaient bien attribuées au département que j'ai l'honneur de présider.

Cet amendement vient de la commission des finances et non du Conseil administratif. Le Conseil administratif ne demande pas ces postes et mon collègue précisera peut-être dans un instant quel est le résultat de l'expérience qu'il a pu faire dans les musées et les bibliothèques. Cela dit, cet amendement pose un problème de libellé: j'ai fait distribuer un courrier que j'ai reçu hier soir de la magistrate cantonale en charge des questions de sécurité, par rapport à l'emploi du terme «agents de sécurité».

Par ailleurs, cet amendement pose la question de la transversalité dans les pré-occupations sécuritaires du Conseil administratif. Il pose également la question de la transversalité des services et de l'apanage de la sécurité pour un département plutôt que pour un autre. Il pose enfin la question du fonctionnement plus général des rapports entre nos Conseils lorsqu'il s'agit d'élaborer ensemble... Je dois d'ailleurs dire que j'ai apprécié hier soir les propos du chef du groupe socialiste qui disait à quel point il était nécessaire d'envisager une sécurité intégrée et coordonnée.

Mais, pour que ce soit intégré et coordonné, il faudrait d'abord que la commission des finances, si par hypothèse elle souhaite développer cette question, invite les deux magistrats concernés, celui de la culture et celui en charge de la sécurité, pour en parler, pour évoquer ce concept et se demander si la dotation de 10 postes est pertinente. Pourquoi pas 12 ou 8, pourquoi pas 5? Cela n'a pas été fait. De ce point de vue là, nous demandons le rejet de cet amendement et le report, le cas échéant, à une discussion ultérieure.

M. Robert Pattaroni, président de la commission des finances (DC). Madame la présidente, je voudrais ajouter quelques éléments d'information. Premièrement, lorsque cette stupéfiante proposition a été faite en commission des

finances, indépendamment des querelles de vocabulaire qui s'en sont suivies à travers les médias – notamment un certain média bien connu pour être informé avant même que les informations ne sortent de la bouche des gens! – comme j'aime que les choses soient claires, j'ai pris l'initiative de demander que l'on puisse auditionner au moins les magistrats concernés.

Cela m'a valu une certaine réaction de la part d'un parti qui aime pourtant la transparence – c'était en l'occurrence de la part du représentant des Verts. J'étais très heureux de cette réaction parce qu'il est très sympathique de voir comment à un moment donné, après avoir proposé la transparence, on peut se trouver du mauvais côté de la barrière! Et ce n'était pas moi qui étais du mauvais côté! J'ai donc demandé cette audition, mais il n'y a pas eu de majorité pour la faire. C'est regrettable, mais c'est ainsi que l'on fonctionne.

Je tiens également à dire – au nom du Parti démocrate-chrétien – que nous avons mis la collaboration avec l'Etat comme point important dans notre programme pour la prochaine législature. Genève, c'est tout petit. Penser qu'une commune comme la Ville de Genève qui, malgré tout, est minuscule, puisse se passer de collaborer avec le Conseil d'Etat, c'est vraiment être dans le domaine du ridicule. La lettre que nous avons reçue de M^{me} Rochat doit nous rendre attentifs: si nous ne tenons pas compte de ce genre d'avertissement, eh bien, Madame la présidente, je l'ai dit tout à l'heure, c'est malheureux. Le ridicule devrait nous faire monter le rouge au front!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vous écoute depuis ce matin faire des allusions récurrentes au département de M. Maudet. J'ai encore écouté avec attention M. Maudet tout à l'heure. Je dois vous dire que je suis content... parce que la gauche a gagné. Elle n'a pas gagné le vote – cela se fera tout à l'heure – elle a gagné quelque chose de bien plus fondamental; elle a gagné la bataille des idées! (*Rires et exclamations.*) Cela m'est apparu à la lecture de la presse cette semaine et de cet excellent article de M. Maudet dans la page de libre opinion du *Temps*. Il commence son article en citant la socialiste Martine Aubry: «Faire reculer l'insécurité, c'est ouvrir toutes les pistes pour concourir à cet objectif et d'abord redonner à la police et à la justice les moyens de remplir leur mission. La sécurité est une mission régaliennne de l'Etat.» Voilà une citation socialiste reprise par un magistrat radical. Je pense que la boucle est bouclée.

Je reviendrai sur les quelques mensonges et vociférations que j'ai entendus tout à l'heure, mais, pour l'instant, je suis content de retrouver dans cet article des mots que vous raillez encore il y a dix ans: police de proximité, prévention, visibilité, connaissance du tissu social et économique, travail avec les acteurs dans les quartiers; c'est écrit là! Que n'avait-on pas entendu il y a dix ans lorsque la gauche avait mis en place cette police municipale? «Police d'opérette, police

angélique, aucune crédibilité; la police n'est pas là pour faire de la prévention, mais pour mettre les voyous en prison.» Quelle évolution, quelle évolution en dix ans, amis de droite!

Je parlais hier de la gestion par pré carré. Il a suffi que la police municipale passe dans les mains d'un magistrat de droite pour que, ô miracle, elle devienne la panacée. Donc, chers amis de droite, je vous félicite d'avoir intégré à ce point le discours de la gauche et de l'avoir fait vôtre.

Quel est ce discours? Aujourd'hui, Genève n'est pas Rio ou Johannesburg, mais cette petite délinquance, ces rues qu'on commence à éviter, ces cages d'escalier squattées par les dealers, ces vélos volés, ces vols à l'arrachée qui augmentent, c'est quelque chose, effectivement, qui nous préoccupe. La situation peut être tout à fait prise en main, à tous les niveaux institutionnels. Mais, pour l'Alternative, opposer la police cantonale, la police municipale et les agents de sécurité préventive ne constitue pas une réponse. Il s'agit au contraire de proposer une réponse en forme de fusée à plusieurs étages qui ne s'opposent pas mais qui se complètent.

Le premier étage, le plus important, et vous en conviendrez, c'est effectivement la police cantonale. Or, il faut constater qu'aujourd'hui la police cantonale est défaillante: le 117 qui sonne dans le vide, la police qui ne se déplace plus pour les cambriolages et qui vous décourage de porter plainte, non pas parce que les postes ne sont pas donnés par le Grand Conseil, mais en raison de l'incapacité d'engager les personnes pour les postes qui sont votés; je reviendrai sur ce point.

Le deuxième étage, c'est la police de proximité. Là, vous n'avez rien inventé puisque nous avons mis en place cette police de proximité, nous, la gauche. On l'appelait îlotage; vous l'avez renommée police de proximité. La mission est la même, peut-être à une divergence près: avoir une police à pied qui travaille la nuit. Cela, nous ne l'avons pas aujourd'hui.

Dans ce sens, nous rejoignons totalement les idées développées dans le projet d'arrêté qu'A gauche toute! a déposé. (*Remarques.*) Nous proposons d'abord de renforcer cette police de proximité. Nous suivons ensuite le Conseil administratif pour créer 25 postes supplémentaires l'année prochaine. Quand vous dites que nous avons supprimé ces postes de policiers municipaux, vous mentez! J'ai la liste des amendements de la commission des finances. Dites-moi quel est l'amendement qui a supprimé ces postes? Il n'y en a aucun. Si vous en trouvez un, vous me le montrerez tout à l'heure.

Si, aujourd'hui, vous mentez éhontément sur ce point, c'est pour une raison fort simple: nous vous avons mis devant vos contradictions, que ce soit quand vous êtes à la tête d'une administration, comme M. Maudet, ou quand vous faites des déclarations incantatoires lorsque vous siégez dans un parlement!

Petite démonstration: vous avez déposé des amendements pour supprimer tous les postes vacants dans tous les départements, sauf chez M. Maudet. Pourquoi? Pourquoi, alors que dans le rapport de minorité, on peut lire: «S’agissant des priorités annoncées pour l’exercice 2011, si l’on peut se féliciter que le Conseil administratif se soit enfin décidé à faire de la sécurité une priorité, on doit déplorer que cela ne passe pas par une réallocation des ressources de la Ville depuis d’autres secteurs.» Amis de l’Entente, c’est exactement ce que nous avons fait. Nous demandons que ces postes soient créés par la réallocation de postes existants.

Pourquoi uniquement dans le département de M. Maudet? C’est une question que nous entendons de façon récurrente depuis hier soir. Tout simplement parce que c’est dans son département que l’on retrouve le plus de postes vacants. C’est assez paradoxal pour un magistrat qui se veut exemplaire en matière de gestion des postes. Mais ce n’est pas étonnant que ce soit le département avec le plus de postes vacants puisque depuis le début de la législature – paradoxe encore une fois – c’est le département qui a reçu le plus de nouveaux postes, notamment par le biais de ce tour de passe-passe de l’année passée, par lequel M. Maudet a voulu supprimer le contrôle du stationnement, tout en gardant les postes afférents à cette mission.

Ce sont donc 40 nouveaux postes qu’il a reçus pour mener sa politique et ainsi se constituer une cagnotte de postes. Malheureusement, ces postes apparaissent aujourd’hui au budget 2011. Non, Monsieur Maudet, nous n’accepterons pas que vous fassiez des cagnottes de postes. Nous voulons que ces postes soient affectés à la police municipale. Nous exigeons donc, conformément à notre vote de commission, que 25 postes de police municipale soient créés dans le cadre du budget 2011 et nous serons attentifs aux comptes 2011 pour vérifier que ces postes ont effectivement été créés.

Nous allons en revenir aux chiffres. Combien y a-t-il de policiers municipaux en Ville de Genève? 87 plus 10 qui sont en formation, cela fait un total de 97. Or, on constate aujourd’hui qu’il y a 9 postes vacants d’agents de police municipale. On demande 20 postes supplémentaires, mais il y a 9 postes vacants parce que M. Maudet n’arrive pas à trouver des candidats. Nous ne le blâmerons pas pour cela. La situation est semblable au niveau du Canton. Nous blâmons en revanche un peu plus l’Entente qui avait critiqué la difficulté à trouver ces personnes lorsque la gauche était encore à la tête de la police cantonale. Que ce soit à la police cantonale ou à la police municipale, nous rencontrons effectivement des difficultés à trouver des personnes prêtes à s’engager pour cette mission, de plus en plus difficile, il est vrai.

C’est pourquoi nous encourageons la piste suivie par M. Maudet, qui consiste à développer les écoles de police. Aujourd’hui, la Ville de Genève ne peut former que 10 nouveaux policiers municipaux par année. On essaie de passer à 20, péniblement, en négociant avec M^{me} Rochat. Je suis d’ailleurs un peu préoccupé par

son courrier, qui nous laisse croire que la priorité de la conseillère d'Etat est de savoir si les intitulés sont corrects en Ville de Genève...

Nous voyons d'autres priorités pour la police cantonale et nous sommes un peu inquiets que la priorité de M^{me} Rochat, aujourd'hui, soit d'envoyer un courrier par porteur, trois semaines après le vote de la commission des finances, pour nous dire qu'il y a un problème d'intitulé. Comme si les problèmes de sécurité aujourd'hui étaient des problèmes d'intitulé au niveau de ces agents de sécurité préventive!

Le troisième étage de ma fusée, celui que la majorité Alternative souhaite développer cette année, est précisément celui des agents de sécurité préventive, que vous nommez avec mépris «médiateurs culturels». Ce n'est pas une invention qui a fleuri un beau soir à la commission des finances. C'est quelque chose qui se développe dans de nombreuses villes européennes, et pas plus loin qu'à Vernier – où on les appelle des «médiateurs de nuit» – et où la droite, un peu plus lucide, vote ces postes sans sourciller. Aujourd'hui, vous raillez ces agents de sécurité préventive mais je n'ai aucun doute que demain vous les louerez!

Leur action et leur bilan sont excellents. Les comportements inacceptables qui se développaient dans les bibliothèques, au Grütli ou dans ces lieux où la Ville doit imposer le respect, sont aujourd'hui pacifiés. Vos discours n'entameront pas cette réalité de terrain. La Ville connaît des problèmes récurrents dans ses préaux, la nuit. Actuellement, après minuit, il n'y a plus de policiers municipaux. Et si vous appelez la police? Elle n'a pas le temps de s'occuper de ces problèmes!

Nous, nous les prenons en main et nous souhaitons développer cette approche de sécurité préventive. Ce n'est peut-être pas le choix du magistrat: ce dernier nous a dit plusieurs fois qu'il préférerait dans un premier temps régulariser les postes vacants de son département. Développer cette action en sécurité préventive est un choix politique de l'Alternative, de ce Conseil municipal, non pas en opposant les besoins, comme vous le faites, mais en complétant les mesures dans la sécurité. En réalité, ce ne sont pas 25 postes que nous créons cette année au budget, mais 35.

Nous n'opposons pas les besoins, car nous savons que ces agents de sécurité préventive collaborent déjà, aujourd'hui, avec la police municipale – peut-être pourrions-nous entendre M. Maudet sur ce point. Nous savons que ces professionnels forment la police municipale à la médiation. Ils travaillent donc déjà ensemble! Ne les opposez pas, puisqu'ils sont complémentaires. (*Applaudissements.*)

(*La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.*)

La présidente. La parole est à M. Thomas Boyer.

M. Thomas Boyer (R). Merci, Madame la présidente. Vous me permettez d'être bref, à la différence de M. Buschbeck, et de réagir en lui transmettant que ce n'est pas la bataille des idées que la gauche gagne aujourd'hui, mais celle de la mauvaise foi! M. Buschbeck est certainement un cycliste averti mais, aujourd'hui, je trouve qu'il a tendance à pédaler dans le vide pour justifier un projet d'amendement. J'avoue avoir eu beaucoup de mal à suivre sa théorie des trois étages pour une fusée qui, finalement, a bien explosé en vol!

Il me semble en effet – et j'en suis abasourdi – que la gauche fait preuve d'une incohérence absolument extraordinaire et qu'elle a un mal incroyable à justifier une proposition d'amendement concernant la création de 10 postes d'agents de sécurité... ou d'agents d'ambiance – je ne sais plus – alors qu'on parle de plein d'autres choses, Madame la présidente! Je crois qu'il est temps que le magistrat Mugny s'exprime sur ses besoins d'agents de sécurité, car c'est finalement lui qui aura la tâche de faire de la sécurité dans la culture. J'aimerais donc aussi entendre quels sont ses arguments. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs, Madame la présidente de séance, avant de m'exprimer sur ces sujets, tout comme mon préopinant, je souhaiterais entendre M. Mugny, qui avait souhaité s'exprimer sur cette question.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si la gauche a gagné la bataille des idées, comme le prétend M. Buschbeck – ce dont je doute fortement – elle n'a pas gagné la bataille des résultats en matière de sécurité, puisque, ces dernières années, les quartiers des Eaux-Vives ou des Pâquis – et je n'en cite que deux sur une longue liste – sont devenus une sorte de paradis pour les dealers! (*Protestations.*) Cette politique laxiste de la gauche – je rappelle que c'était quand même un conseiller d'Etat socialiste à l'époque... Est-ce que je peux finir, Madame la présidente?

La présidente. Mesdames et Messieurs, si vous souhaitez finir à midi, il serait préférable qu'on ne glapisse pas depuis les travées et qu'on écoute les orateurs! Je vous remercie.

M^{me} Marie Chappuis. Merci, Madame la présidente. Cette politique laxiste de la gauche a fait le lit des partis populistes. Une politique tellement laxiste qu'elle

a poussé les habitants des Pâquis, notamment, à faire appel à la sécurité privée, l'Etat n'étant plus capable d'assurer la mission principale qui lui incombe, c'est-à-dire assurer la sécurité des habitants. La prévention, c'est bien, le Parti démocrate-chrétien en est tout à fait convaincu, mais la prévention sans le volet répressif, cela n'a aucun sens.

Ces dernières années, un travail important a été fait, dans le cadre de la nouvelle loi sur la police, pour donner plus de compétences aux agents de la police municipale, pour les former, pour renforcer leur présence dans les rues de notre cité. Et, maintenant, la gauche invente des agents de sécurité préventive, sans uniforme, sans compétences, dont le seul mérite sera en gros d'empêcher les gens de chuchoter dans les bibliothèques. Eh bien, si c'est cela, la bataille des idées de la gauche, franchement, au Parti démocrate-chrétien, on n'en est absolument pas convaincu, parce que la gauche n'a fait que s'opposer à la vidéosurveillance, au renforcement des agents de proximité... et j'en passe.

Si l'Alternative s'entête dans cette position qui donne un coup d'arrêt à la politique de proximité qu'elle chérit tant, et dont elle s'arroe la paternité, eh bien, pour le Parti démocrate-chrétien, c'est un signal extrêmement négatif. M^{me} Salerno a l'habitude de terminer ses interventions en disant: «L'électeur tranchera.» Eh bien, l'électeur tranchera entre l'angélisme de la gauche en matière de sécurité et le pragmatisme du centre droit! (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Il est assez paradoxal que du côté de l'Alternative, probablement avant tout du côté du parti des Verts, on veuille associer le mot sécurité à une action qui vise plutôt à la relation humaine. On peut parfaitement comprendre que les Verts, notamment – avec leur façon très humaniste de vouloir aborder les questions politiques – veuillent mettre en avant la nécessité d'avoir des interlocuteurs, des personnes qui vont au-devant, des personnes qui apaisent, des médiateurs. Si l'on avait eu une proposition pour des postes de relations publiques, ou des postes d'accueil qui pourraient notamment être occupés par des chômeurs et des chômeuses de plus de 55 ans, je pense qu'on aurait pu vraiment les féliciter.

Concernant les postes vacants, lorsque l'on a supprimé la fonction d'agent municipal, il y avait une centaine de postes. Et c'est à la demande des syndicats – c'est normal, Madame la présidente, et sûrement que l'Alternative le sait – qu'on a maintenu ces postes. Il est d'ailleurs probable que le Conseil administratif à majorité Alternative a admis cette demande. Ce n'est donc pas de la responsabilité de M. Maudet. Dans un certain sens, tant mieux si du point de vue social, du point de vue de l'emploi, on a pu maintenir au départ cette quantité de postes.

Par ailleurs, faut-il rappeler que pour faire la comptabilité des postes vacants – nous l'avons faite à la commission des finances, je l'ai faite personnellement,

en tant qu'ancien statisticien – il faut prendre en compte la proportion de postes vacants par rapport aux postes effectifs dans les départements. Or, au 10 novembre 2010, Madame la présidente, le champion proportionnel en postes vacants était le département des finances et du logement. Quel était le second? Le département des constructions et de l'aménagement. La médaille de bronze? Le département des autorités. Le département de l'environnement urbain et de la sécurité était plus loin dans la liste. Cela signifie que l'on ne peut pas accuser le département de M. Maudet d'avoir le plus fort taux de postes vacants. Alors, il faut être réalistes. Mais, encore une fois, je sais que plusieurs personnes de l'Alternative sont fortement ennuyées d'être à la fois au gouvernement et dans l'opposition. Mesdames et Messieurs, assumez!

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il est midi. Le bureau et moi-même pensons qu'il est important que ce débat soit entièrement retransmis par TV Léman bleu. Aussi, je vous propose d'interrompre nos débats et de prendre notre pause déjeuner.

Je vous annonce qu'il y a une petite répétition, pour l'Escalade, de la chorale «Alain Marquet». Celles et ceux qui souhaitent se joindre à cette répétition sont priés de rester encore quelques minutes. Je vous souhaite un bon appétit. Nous nous retrouvons à 13 h 30 précises.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4142
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4142
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Suite du deuxième débat	4142
– Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études diverses et du patrimoine administratif, à engager en 2011, pour les projets inscrits au 6 ^e plan financier d'investissement 2011-2022 (PR-807 A)	4159
– Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 500 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études du patrimoine financier (rénovation et construction de logements), à engager en 2011, pour les projets inscrits au 6 ^e plan financier d'investissement 2011-2022 (PR-808 A)	4160
4. Propositions des conseillers municipaux	4176
5. Interpellations	4176
6. Questions écrites	4177

La mémorialiste:
Marguerite Conus